

Décision n° 2017-022/CC sur la conformité à la Constitution de la loi organique n° 043-2017/AN du 04 juillet 2017 portant modification de la loi organique n° 20/95/ADP du 16 mai 1995 portant composition et fonctionnement de la Haute cour de justice et procédure applicable devant elle, ensemble ses modificatifs

Le Conseil constitutionnel,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi organique n° 011-2000/AN du 27 avril 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel et procédure applicable devant lui ;
- Vu** le règlement intérieur du Conseil constitutionnel du 06 mai 2008 ;
- Vu** la décision n° 2010-05/CC du 24 mars 2010 portant classification des délibérations du Conseil constitutionnel ;
- Vu** la lettre n° 2017 – 071/AN/PRES/SG/DGAJP du 05 juillet 2017 de monsieur le Président de l'Assemblée nationale, aux fins de contrôle de conformité à la Constitution de la loi organique n° 043-2017/AN du 04 juillet 2017 portant modification de la loi organique n° 20/95/ADP du 16 mai 1995 portant composition et fonctionnement de la Haute cour de justice et procédure applicable devant elle ;
- Vu** la loi organique n° 043-2017/AN du 04 juillet 2017 portant modification de la loi organique n° 20/95/ADP du 16 mai 1995 portant composition et fonctionnement de la Haute cour de justice et procédure applicable devant elle, ensemble ses modificatifs ;
- Vu** le compte rendu analytique de la séance plénière du 04 juillet 2017 de l'Assemblée nationale ;
- Vu** les pièces jointes ;
- Ouï** le Rapporteur ;

